

universitaires a presque doublé au cours des cinq dernières années.

C'est là une évolution extrêmement positive qui rend hommage aux chefs des communautés autochtones et aux gouvernements qui ont soutenu leurs efforts. Elle signifie aussi que le nombre de jeunes autochtones aptes au travail augmente et qu'ils arrivent sur le marché du travail remplis d'espoirs, d'aspirations et d'attentes d'une ampleur jamais vue auparavant. A moins qu'on ne puisse répondre raisonnablement à ces aspirations et à ces attentes, elles se transformeront bien vite en déception et en désespoir.

L'entrée en vigueur des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales créera un environnement plus certain et plus stable au Yukon. Cette stabilité aura à son tour un effet favorable sur les investissements, surtout dans les secteurs importants de l'exploitation minière et de l'industrie des minéraux. Un recrudescence de l'activité dans ces secteurs clés aura certainement un effet d'entraînement sur toute l'économie du Yukon et créera des emplois, tant pour les autochtones que pour les non-autochtones.

• (1825)

Notre gouvernement, le gouvernement libéral, est convaincu que le développement économique des autochtones doit venir principalement de la base et que les entreprises communautaires dirigées par des autochtones ainsi que des organismes de développement communautaire efficaces seront les moteurs de la croissance économique des autochtones et de la collectivité tout entière. Nous sommes en outre convaincus que la combinaison des pouvoirs inhérents à l'autonomie gouvernementale et des fonds prévus dans le cadre des accords de règlement des revendications territoriales créera un climat favorable à un tel développement et à l'épanouissement des institutions.

L'autonomie gouvernementale peut donner lieu à la création d'emplois et à l'accumulation de richesses si elle a été soigneusement préparée et que les autochtones concernés sont prêts et capables de profiter au maximum des occasions qui leur sont offertes. C'est certainement le cas en ce qui concerne les premières nations du Yukon. Les accords d'autonomie gouvernementale ont été conclus après des années de négociations minutieuses.

Les chefs des premières nations du Yukon sont prêts à assumer leurs responsabilités et à présider à la reconstruction de leurs communautés. Il n'y a aucune raison d'attendre davantage. Par contre, nous devons nous dépêcher d'étudier et d'adopter cette mesure législative pour que l'autonomie gouvernementale devienne une réalité. Je crois que le gouvernement a eu raison de proposer hier soir les motions nécessaires pour que ce projet de loi soit adopté avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été.

Je dois cependant ajouter que l'autonomie gouvernementale n'est pas une panacée. Comme l'ont rappelé plusieurs chefs autochtones dernièrement, le seul fait de signer un document ne règlera pas, comme par enchantement, tous les problèmes de leur peuple. Par ailleurs, ce gouvernement est convaincu que tous ces problèmes, que ce soit dans le domaine du logement, des services sociaux, de l'éducation ou du développement économique seront plus facilement réglés dans le cadre d'une autonomie plus grande, d'un régime financier plus sain, et de relations d'égal à égal

Initiatives ministérielles

dans un climat de respect, à tous les paliers de gouvernement. L'autonomie gouvernementale, en gros, c'est ça. C'est la raison pour laquelle ce gouvernement a présenté cette mesure législative à la Chambre.

Je termine en exhortant tous les députés ici présents, y compris mes amis réformistes, à voter en faveur de ce projet de loi.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean): Monsieur le Président, enfin, nous sommes à quelques minutes d'adopter un projet de loi sur lequel mon parti, ainsi que le gouvernement et les amis du Parti réformiste, ont travaillé pendant de multiples heures.

Avant de me lancer dans la mécanique sur la façon dont je conçois le projet de loi qui est devant nous, je veux vous expliquer comment la vision que je me faisais du travail parlementaire a pu être modifiée, comparativement à ce que je vois aujourd'hui. On est à des années-lumières de ce que je m'imaginai comme travail parlementaire, particulièrement lorsqu'on est critique d'un dossier aussi difficile et nuancé que celui des affaires indiennes. On s'imagine quelquefois que la vie parlementaire, avant d'y accéder, est quelque chose de très facile et qu'on fréquente les *cocktails* tous les soirs.

Depuis que je suis ici à Ottawa, tout particulièrement au cours des deux dernières semaines, je n'ai pas eu le temps de fréquenter les *cocktails* et j'ai seulement eu le temps de me plonger dans des ententes d'un pied d'épais et de me faire aussi des idées très rapidement.

Pour ce qui est de la vie parlementaire d'avant et de maintenant, en ce qui a trait à ma vision, je dois dire je suis devenu, depuis quelque temps, un homme que je crois être plus nuancé. Nuancé parce que la question autochtone étant canadienne et étant dans un parti souverainiste, j'ai toujours conçu et je comprends très bien qu'il y a deux nations au Canada, le Québec et le reste du Canada. Cela démontre clairement que la façon de négocier les dossiers au Québec et au Canada peut être différente.

Alors, il faut faire attention lorsqu'on est critique officiel, dans un Parlement fédéral, et qu'on est souverainiste, de faire en sorte que les positions qu'on véhicule vont s'appliquer. Je suis très heureux de voir aussi que le Québec a tracé la voie à cet égard. Mon honorable collègue le soulevait d'ailleurs plus tôt au niveau de la baie James et de la Convention du nord-est québécois, les Cris et Naskapis. Je pense que c'est une prouesse au Canada, et c'est nous qui avons ouvert la voie. Cela m'a quand même doté d'instruments non négligeables. Il y a une nuance aussi parce qu'à l'intérieur de ces deux peuples, on retrouve environ 600 bandes autochtones. Chacune de ces bandes a ses propres spécificités.

• (1830)

La nuance s'applique non seulement aux deux peuples avec les 600 bandes autochtones au Canada, mais en plus, nous sommes dans un contexte, particulièrement au Québec, extrêmement difficile relativement à la question autochtone. Elle est extrêmement difficile parce que, malheureusement, du côté de certaines réserves, nous avons d'énormes problèmes. Je pense que le gouvernement fédéral ne fait pas le nécessaire pour régler ces problèmes. Tout cela pour vous dire que c'est un contexte qui